

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGS / Secrétariat du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 février 2017
Rapport n° 17/1-033

OBJET Désignation de nouveaux délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs (article I. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Par Délibération n° 14/2-03 en séance du 12 avril 2014, vous aviez désigné des délégués de notre assemblée pour siéger, entre autres :

aux Conseils d'Ecoles du secteur du Chaudron	
Maternelle les Badamiers	RAMASSAMY Nathalie
Elémentaire les Badamiers	RAMASSAMY Nathalie
au Conseil d'Administration du Lycée de l'Horizon (secteur de Moufia)	EUPHRASIE Didier RAMASSAMY Nathalie
au Conseil d'Ecole du secteur de Montgaillard	
Elémentaire Bouvet	NAILLET Philippe

Il y a lieu aujourd'hui de pourvoir au remplacement respectivement de Madame RAMASSAMY et de Monsieur NAILLET au sein de ces organismes extérieurs.

Je vous demande donc de désigner :

- BELIM Audrey aux Conseils des Ecoles Maternelle et Elémentaire Badamiers ;
- DUCHEMANN Yvette au Conseil d'Administration du Lycée de l'Horizon ;
- LESCAT Michel au Conseil de l'Ecole Elémentaire Bouvet.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170225-171033-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 février 2017
Délibération n° 17/1-033

OBJET Désignation de nouveaux délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs (article I. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/1-033 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Désigne BELIM Audrey au Conseil de l'Ecole Maternelle Badamiers.

ARTICLE 2

Désigne BELIM Audrey au Conseil de l'Ecole Elémentaire Badamiers.

ARTICLE 3

Désigne DUCHEMANN Yvette au Conseil d'Administration du Lycée de l'Horizon.

ARTICLE 4

Désigne LESCAT Michel au Conseil de l'Ecole Elémentaire Bouvet.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170225-171033-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/03/2017



Gilbert ANNETTE